



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

# **Communiqué de presse**

***AFFAIRE DU NAVIRE « NORSTAR » (PANAMA C. ITALIE)***

**LES AUDIENCES S'OUVRIRONT LE 20 SEPTEMBRE 2016**

**LES JUGES *AD HOC* FERONT LEUR  
DÉCLARATION SOLENNELLE LE 19 SEPTEMBRE 2016**

Les audiences publiques sur les exceptions préliminaires soulevées par l'Italie dans l'*Affaire du navire « Norstar » (Panama c. Italie)* s'ouvriront le mardi 20 septembre 2016, à 10 heures. Elles seront présidées par M. le juge Vladimir Golitsyn, Président du Tribunal.

Le 17 décembre 2015, le Panama a introduit une requête auprès du Tribunal dans un différend avec l'Italie concernant la saisie et l'immobilisation du *Norstar*, navire battant pavillon panaméen. Le 11 mars 2016, l'Italie a déposé des exceptions d'incompétence du Tribunal et d'irrecevabilité de la requête du Panama. Par ordonnance du 15 mars 2016, le Tribunal a fixé les dates de dépôt des observations écrites sur les exceptions préliminaires et suspendu la procédure sur le fond, conformément à l'article 97, paragraphe 3, du Règlement du Tribunal.

Par ordonnance du 4 août 2016, le Président du Tribunal a fixé au 20 septembre 2016 la date d'ouverture des audiences publiques sur les exceptions préliminaires de l'Italie. Il est prévu que les audiences se déroulent sur trois jours. Le calendrier des audiences sera affiché sur le site Web du Tribunal.

Le Tribunal ne comprenant pas de membre de la nationalité des Parties au différend, celles-ci ont décidé de désigner un juge *ad hoc*, comme l'article 17, paragraphe 3, du Statut du Tribunal, leur en donne la possibilité. Le Tribunal tiendra une brève séance publique le 19 septembre 2016, à 11 heures, pendant laquelle M. Tullio Treves, juge *ad hoc* choisi par l'Italie, et M. Gudmundur Eiriksson, juge *ad hoc* choisi par le Panama, prononceront la déclaration solennelle prévue à l'article 9 du Règlement du Tribunal.

## **Participation aux audiences**

Les audiences se dérouleront dans la salle d'audience principale du Tribunal et seront ouvertes au public. Les membres des corps diplomatique et consulaire qui

souhaiteraient y participer sont priés de contacter le [Bureau du protocole](#) du Tribunal. Les représentants de la presse sont priés de bien vouloir s'inscrire à l'avance auprès du Service de presse en remplissant le [formulaire d'accréditation en ligne](#).

### **Webdiffusion**

Les audiences seront retransmises en direct sur le site Web du Tribunal. Une version enregistrée pourra en être consultée à la rubrique Archives des webdiffusions après chaque séance. Les procès-verbaux d'audience seront publiés peu après sur le site Internet du Tribunal.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.  
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).  
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,  
adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org).